

**AVENANT NO 2**  
**REGLEMENT SPORTIF**  
**CHAMPIONNAT SUISSE DE RALLYE JUNIOR 2020**

Par le présent avenant, le point suivant du Règlement sportif du Championnat Suisse Rallye Junior 2020, est modifié comme suit dès la publication du présent :

**2. Voitures :** Sont admises exclusivement dans le Championnat Suisse Rallye Junior 2020 les voitures Rallye5 selon Article 260 Annexe J FIA 2020 ainsi que les voitures Rallye1 et Rallye2 selon Article 260 Annexe J FIA 2018 sous réserve des dispositions d'Auto Sport Suisse pour ces catégories. Sont également admises les voitures homologuées par la FIA sous no A-5775.

Il est entendu qu'un participant au Championnat Suisse Rallye Junior est libre de changer de véhicule et de catégorie pour chaque manche du championnat auquel il participe.

Ainsi fait à Sion le 10.08.2020



**L'organisateur-promoteur**  
**BZ Consult Sàrl**

  
BZ Consult Sàrl  
Brice Zufferey  
Administrateur  
1951 Sion